

Les dépenses d'éducation des départements par collégien et des régions par lycéen et apprenti

Départements et régions : acteurs majeurs du financement de l'éducation

En 2019, les départements et les régions participent pour 6,2 et 10,7 milliards d'euros à la dépense intérieure d'éducation, soit près de 11 % de son financement initial. Leur contribution s'élève à 20 % pour les dépenses consacrées au second degré. Les départements et les régions ont en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement respectivement des collèges et des lycées publics, y compris les établissements d'enseignement agricole. Ces collectivités territoriales contribuent à l'organisation du système éducatif et gèrent la restauration, l'hébergement et les transports scolaires. Elles versent des dotations aux établissements publics nationaux ainsi qu'aux établissements privés sous contrat (via le forfait d'externat). Enfin, elles rémunèrent environ 100 000 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attée).

Les régions finançaient l'apprentissage jusqu'en 2019, avant l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif prévu par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Elles couvraient les dépenses de fonctionnement et d'investissement des centres de formation d'apprentis (CFA) et géraient l'indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'employeur à laquelle ouvrent droit les contrats d'apprentissage.

Des dépenses par collégien variant du simple au triple

En 2019, les départements¹ ont consacré 1 720 euros en moyenne par collégien. Cette moyenne recouvre des disparités importantes •20.1. Cinq départements ont dépensé plus de 2 400 euros par collégien. La Lozère et la Haute-Marne figurent en tête de classement, en raison d'un effort d'investissement soutenu en 2019. La Lozère mène également une action en matière de sécurité, de maintenance et de qualité d'accueil dans ses collèges. La Seine-Saint-Denis se place juste après, avec 2 460 euros par collégien, dont 1 110 pour l'investissement. Ce département francilien poursuit ces dernières années une politique de construction, de rénovation et de modernisation de ses collèges. Dans l'Allier et le Cantal, le quart des dépenses est dédié aux transports scolaires².

À l'inverse, quinze départements ont dépensé moins de 1 400 euros par collégien. La Moselle et le Maine-et-Loire ont la dépense moyenne la plus basse, avec moins de 1 200 euros par collégien.

Des dépenses par lycéen variant du simple au double

En 2019, les régions ont déboursé en moyenne 2 580 euros par lycéen. Les différences entre régions peuvent être étendues •20.2. La dépense moyenne par lycéen dépasse 3 100 euros dans

cinq régions dont trois en outre-mer (Guyane, Martinique et Guadeloupe) en raison d'un effort d'investissement et deux en métropole (Bourgogne-Franche-Comté et Corse). Dans ces deux régions à caractère rural, les petits lycées sont particulièrement nombreux, près de neuf lycées publics sur dix ont un internat et près de 30 % des lycéens sont en lycée professionnel : ces caractéristiques engendrent des coûts supplémentaires. La Bourgogne-Franche-Comté a par ailleurs mis l'accent sur la rénovation de ses internats et le développement d'un nouvel espace numérique de travail (ENT), commun avec ses départements et quelques communes volontaires. À l'opposé, la dépense moyenne par lycéen est inférieure à 2 400 euros dans trois régions : Île-de-France, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les lycées de ces régions à prédominance urbaine accueillent beaucoup d'élèves (36 % de l'ensemble des lycéens) et proposent peu d'internat (de 12 % à 50 % des lycées publics), ce qui entraîne des frais moyens moins élevés.

Forte variabilité de la dépense par apprenti

En 2019, les régions ont dépensé 1,6 milliard d'euros pour l'apprentissage (tous niveaux confondus, y compris l'enseignement supérieur), dont 84 % en dépenses de fonctionnement. Cela représente une moyenne de 3 360 euros par apprenti •20.3.

La dépense des régions par apprenti dépasse 6 000 euros dans les DROM (hors Mayotte), en raison d'un effort d'investissement en 2019. Ces régions comptent peu d'apprentis (moins de 2 % de l'effectif national), malgré une politique d'incitation en faveur de l'apprentissage. À l'opposé, l'Île-de-France dépense en moyenne beaucoup moins, avec 2 040 euros par apprenti : cette région est celle qui dépense le plus pour l'apprentissage (plus de 186 millions d'euros), mais également celle qui compte le plus d'apprentis (plus de 91 000, près de 20 % du total). Les autres régions de métropole ont des dépenses moyennes allant de 2 930 euros pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur à 4 400 euros pour la Nouvelle-Aquitaine.

1. Les établissements du second degré de Mayotte sont à la charge de l'État.

2. La compétence transports scolaires a été transférée des départements aux régions à la rentrée scolaire 2017, avec possibilité pour les régions de la déléguer, en tout ou partie. C'est le cas de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019.

POUR EN SAVOIR PLUS

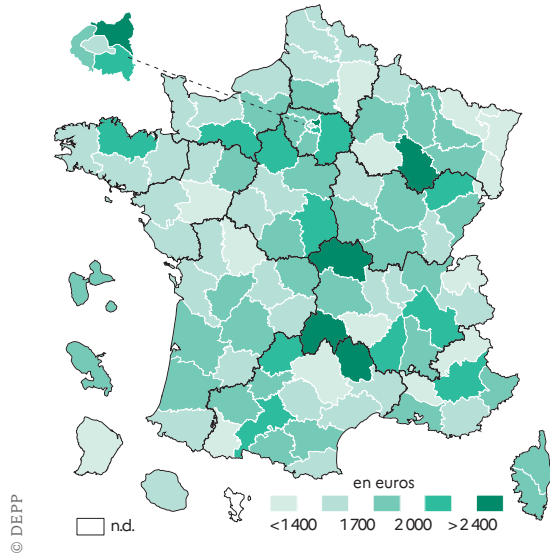
Landreau A., 2020, « En 2018, les collèges et lycées publics gèrent 7 milliards d'euros », *Note d'Information*, n° 20.21, DEPP-MENJS-MESRI.

Drégoir M., Landreau A., 2019, « La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017 », *Note d'Information*, n° 19.07, DEPP-MENJS-MESRI.

DEPP-MENJS-MESRI, 2020, *État de l'école*, Paris.

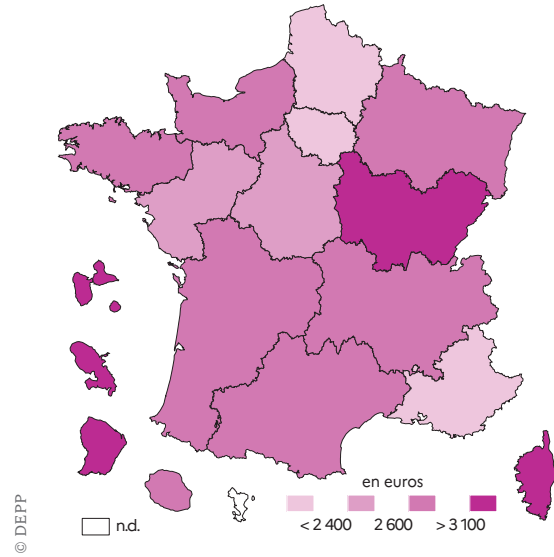
MÉTHODOLOGIE p. 101

20.1 Dépenses des départements par collégien
Public et Privé sous contrat, 2019



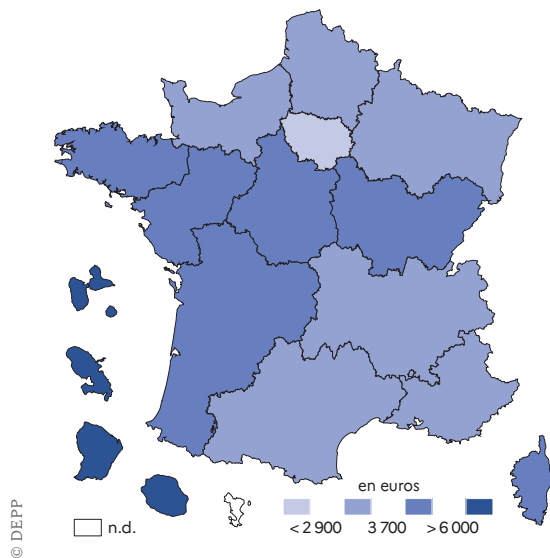
France métro. + DROM (hors Mayotte) : 1 720 euros

20.2 Dépenses des régions par lycéen
Public et Privé sous contrat, 2019



France métro. + DROM (hors Mayotte) : 2 580 euros

20.3 Dépenses des régions par apprenti
2019



France métro. + DROM (hors Mayotte) : 3 360 euros

Source : Comptes financiers des départements et des régions, données DGCL, traitement DEPP